



Charte du grimpeur de compétition et de ses parents

Contexte

Le club Horizon Vertical offre un encadrement particulier aux compétiteurs, en leur consacrant des moyens humains, matériels et financiers conséquents.

Le club investit sur les compétiteurs pour plusieurs raisons :

- Le club a choisi de se donner une vocation sportive ambitieuse, vis-à-vis de ses adhérents mais également de son environnement en répondant aux sollicitations de sa fédération et de ses instances délocalisées (ligue, comité territorial) à l'occasion de l'organisation de compétitions (accueil, arbitrage).
- Les compétiteurs et leurs parents sont des adhérents privilégiés qui représentent des forces vives auxquelles le club peut faire appel lors de ses temps-forts.
- Les compétiteurs représentent l'image du club auprès du milieu sportif local, des autres clubs de la région et de sa fédération.
- Les résultats des compétiteurs du club servent à établir le classement national des clubs, qui donne accès à des financements sous forme de subventions en fonction de la place obtenue.

Le compétiteur recevant davantage d'attention, le club attend en retour une implication de sa part à la hauteur des moyens qui lui sont consacrés. La présente charte détaille les engagements du club auprès du compétiteur et l'implication attendue par le compétiteur et ses parents.

Modalités d'accès aux groupes compétition

-1- Trois groupes compétition sont organisés dans le club Horizon Vertical :

- Le groupe **Mini-Perf**, accueille les enfants des catégories U12 à U14, l'objectif est de faire découvrir la compétition aux plus jeunes, en les préparant et en les encadrant lors des championnats départementaux, régionaux et nationaux. Le club propose deux séances d'entraînement par semaine.
- Le groupe **Perf**, accueille les membres des catégories U16, U18, U20, seniors et vétérans, l'objectif est de réaliser des performances en compétitions. Le club propose deux séances d'entraînement par semaine.
- Le Groupe **Perf+**, accueille certains membres du Groupe **Perf** des catégories U16, U18, U20 dont l'objectif est de réaliser des podiums en compétition nationale. Le club propose une troisième séance aux compétiteurs qui ont un objectif ambitieux pour la saison sportive.
- Des groupes **Mini-perf** et **Perf** sont également mis en place sur St pair. Seul le groupe Perf dispose de 2 séances par semaine, par manque de créneaux disponibles dans la salle Scissy.

-2- La constitution des groupes se fonde sur la catégorie d'âge, le niveau et l'engagement. L'intégration aux groupes de compétition se fait sur validation conjointe des entraîneurs. Elle est proposée en fonction des résultats et/ou lors d'un sélectif et de l'engagement du compétiteur constaté lors des entraînements. Les entraîneurs décident chaque année de la composition des groupes. Le maintien au sein de ces groupes d'une année à l'autre est

conditionné par le déroulement de l'année précédente (revue effectuée par l'entraîneur en fin de saison).

Engagements et implication du club

- 3- Le club définit un calendrier des compétitions pour la saison¹ et prend en charge les frais d'inscription pour les membres des groupes compétition. Le club rembourse les frais de déplacement et d'hébergement à concurrence d'une somme maximale forfaitaire déterminée au début de chaque année par le comité directeur. En cas de besoin supplémentaire, le club prendra en charge les frais de déplacement engagés.
- 4- Le club finance chaque année² l'accès aux formations fédérales des membres des groupes compétition et de leurs parents adhérents : juge de bloc et de difficulté, initiateur SAE, ouvreuse de club. Les personnes ayant bénéficié de ces formations sont invitées en retour à rendre service au club lorsque l'occasion se présente.
- 5- Les compétiteurs du groupe **Perf** peuvent accéder aux salles d'Horizon Vertical lors de tous les créneaux adultes dans la semaine, seulement après **demande et autorisation de l'initiateur responsable de la séance**.

Engagements et implication du grimpeur et de ses parents

- 6- Le compétiteur doit impérativement, s'il n'en possède pas, commander et acheter un T-shirt du club³ en début de saison permettant de participer aux compétitions.
- 7- Le compétiteur s'engage à être ponctuel et assidu dans sa participation aux créneaux d'entraînement de la semaine. Il prévient son entraîneur en cas d'impossibilité d'assister à l'entraînement ou de retard prévisible, afin que l'entraîneur puisse organiser sa séance en conséquence. Dès son arrivée, il se prépare rapidement pour être en mesure de participer à l'échauffement avec le groupe.
- 8- Le compétiteur s'engage à respecter les encadrants et ses camarades. Il est vigilant sur l'ensemble des aspects liés à la sécurité, attentif aux consignes et veille à ne pas toujours grimper avec les mêmes personnes, ce qui permet de forger un esprit de groupe. Il est enthousiaste et constructif dans ses interventions.
- 9- Les compétiteurs et leurs accompagnateurs sont tenus, par leur comportement, de donner une bonne image du club lors des compétitions à domicile comme à l'extérieur. Ils respectent les consignes, les officiels, les grimpeurs de tous les clubs.
- 10- Le compétiteur s'engage à respecter le matériel. Il se présente aux séances d'entraînement avec un équipement adapté à sa pratique sportive (chaussons, vêtements, pof, accessoires d'échauffement). Il participe au rangement du matériel ayant servi à la séance.

¹ Calendrier proposé par les entraîneurs et validé par le comité directeur en début d'année.

² À concurrence d'un nombre maximum de formations déterminé au début de l'année par le comité directeur.

³ Lors des compétitions officielles, un compétiteur a l'obligation de porter le T-shirt de son club, faute de quoi il s'expose à un carton jaune. Deux cartons jaunes dans l'année équivalent à un carton rouge, ce qui interdit au compétiteur de se présenter au reste des compétitions de l'année.

- 11-Toutes les catégories de compétiteurs s'engagent à participer à toutes les compétitions du circuit Fédéral (championnats départementaux, championnats régionaux, la demi-finale des championnats de France et championnats de France s'il se qualifie).

La ligue de Normandie propose aux catégories U12 à U14 une coupe de Normandie. Il y a une étape par département. Un classement par étape sera mis en place afin de récompenser les jeunes lors de chaque compétition. Un classement général sera également mis en place afin de récompenser les jeunes ayant pris part aux différentes étapes de la Coupe de Normandie à la manière de la Coupe de France. **Les jeunes compétiteurs du club doivent s'engager sur un minimum de deux étapes de leur choix.**

Le compétiteur à partir de la catégorie U16 est invité à participer aux compétitions d'escalade de vitesse. Cette discipline étant peu pratiquée, il est plus facile d'obtenir un bon classement permanent, ce qui permet au club d'obtenir un meilleur classement national⁴. Par ailleurs, la participation aux championnats dans les 3 disciplines (difficulté, bloc, vitesse) permet de concourir pour le classement général du combiné au niveau régional et national, ce qui permet l'obtention de titres supplémentaires.

A noter : A partir de U16, les 3 meilleures performances par discipline sont retenues pour déterminer le classement national de fin de saison : Les compétiteurs sont donc invités dans la mesure du possible à participer à au moins 3 compétitions officielles de bloc et au moins 3 compétitions officielles de difficulté.

- 12-Le compétiteur à partir de la catégorie U14 s'engage si possible à se former en tant que juge de bloc et de difficulté niveau 1. Ces formations permettent au compétiteur d'avoir une connaissance des règles des compétitions auxquelles il participe pendant l'année, mais également de rendre service au club en arbitrant lors des compétitions pour les autres catégories. Des formations de juge sont organisées à chaque début de saison. Une seule journée de formation dans chaque discipline suffit pour devenir juge pour la saison en cours et le rester pour les saisons suivantes. Les parents sont également invités à y participer afin de pouvoir officier eux-aussi lors des compétitions auxquelles le club participe. Pour cela, ils doivent être licenciés. Sans juges en suffisance, certaines compétitions peuvent être compromises ou engager des pénalités au club⁵.
- 13-Des rassemblements départementaux (U12 - U14) et une équipe régionale (U16 - U20) sont mis en place par le comité territorial et la ligue de Normandie. S'il le souhaite, le compétiteur peut postuler afin d'intégrer ces équipes ou rassemblements.
- 14-Les parents du compétiteur s'engagent à assister aux réunions du groupe compétition de leur enfant ainsi qu'à l'assemblée générale du club. Ils sont invités dans la mesure du possible à participer aux déplacements lors des compétitions et à proposer un covoiturage. Ils se soumettent à un devoir de réserve vis-à-vis des encadrants et n'interfèrent pas dans la relation entraîneurs/compétiteurs. Il leur est autorisé de rester dans le hall ou dans les gradins pour échanger avec d'autres parents le temps de l'entraînement cependant ils ne peuvent être présents sur la zone de grimpe pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement. S'ils le souhaitent, un temps peut être organisé afin de permettre aux parents d'échanger avec

⁴ Le classement national des clubs est calculé en faisant la somme des places obtenues par ses quatre meilleures concurrentes et ses quatre meilleurs concurrents au classement individuel, quelles que soient la discipline et la catégorie.

⁵ Lors de chaque compétition auxquelles le club inscrit des compétiteurs, il doit également inscrire des juges officiels, faute de quoi le club s'expose à devoir payer des amendes

l'entraîneur. Ils peuvent également s'adresser aux correspondants du comité directeur pour toute question.

- 15-Le compétiteur et ses parents s'engagent à s'impliquer dans la vie du club en participant à l'organisation des événements et des compétitions : démontage et nettoyage des prises, permanences lors des inscriptions, tenue de la buvette lors des compétitions...
- 16-Le compétiteur est invité à se former pour devenir initiateur SAE⁶ et ouvrier de club. Ces formations sont prises en charge par le club, à concurrence d'un nombre maximum défini par le comité directeur chaque année. Elles sont ouvertes aux licenciés d'un niveau minimum de 5c en tête. La formation d'initiateur SAE est accessible dès 15 ans, celle d'ouvrier de club dès 16 ans. L'initiateur SAE est formé pour encadrer bénévolement en sécurité des groupes évoluant dans des salles. Cela lui permet d'intervenir en dépannage sur une séance, par exemple quand les salariés ne sont pas disponibles lorsqu'ils accompagnent lors des compétitions, ou de manière régulière sur les séances adultes.

Droit à l'image, communication

- 17-Le club souhaite valoriser son activité par l'intermédiaire de publications sur les réseaux sociaux, dans les revues municipales ou pour annoncer certains événements. La signature de la présente charte induit le consentement par le compétiteur et ses parents à l'utilisation par le club des photos et vidéos produites à l'occasion de l'activité des groupes compétition où son image apparaît.
- 18-Les correspondants et référents auprès des groupes compétiteurs sont les entraîneurs salariés du club. Les informations sont communiquées aux séances d'entraînement et par mail. Ce sont eux qui gèrent les inscriptions auprès de la fédération, organisent les déplacements et les hébergements..
- 19-Il existe sur le site internet du club (onglet "infos pratiques / compétitions") un fichier partagé à **compléter obligatoirement** par les compétiteurs afin de confirmer leur présence aux différentes compétitions auxquelles le club participe et de fournir quelques informations nécessaires au bon déroulement de l'organisation des déplacements.
- 20-Un groupe WhatsApp ouvert à tous les membres du club est constitué pour permettre des échanges informels... et partager des photos, vidéos et résultats lors des compétitions.

⁶ SAE signifie "Structure Artificielle d'Escalade".

Coaching

-21-Le Coaching en compétition se fait prioritairement par les entraîneurs salariés du club éventuellement assisté par d'autres coaches bénévoles préalablement désignés et inscrits par le coach responsable de la compétition⁷.

-22-Si le compétiteur souhaite faire appel à un coach privé pour compléter ses entraînements, il doit le faire dans le respect des modalités suivantes :

- Les séances de coaching ne doivent pas intervenir dans les salles mises à disposition pour les entraînements du club Horizon Vertical.
- Pendant les séances du groupe compétition, les seules directives à appliquer sont celles de l'encadrant du club.
- Il est préférable de signaler à l'encadrant du club l'existence du coach privé et la nature des séances pratiquées afin de prévenir tout risque de blessure.

Signature par le compétiteur et ses parents

Nom et prénom du compétiteur :

Date & signature :

Nom et Prénom du ou des responsables Légaux du compétiteur :

Nom Prénom :

Date & signature :

Nom Prénom :

Date & signature :

⁷ Nombre de coaches limité par les règles de la fédération en fonction du nombre de participants